

# NEWS

# SOLIDARNOŚĆ

Bi-mensuel

16-30 novembre 1988

n° 123

ISSN 0771-9388

Editeur responsable : Jerzy Milewski

9, av. de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles Belgique

## LECH WALESA: "LE DROIT A L'EXISTENCE DE NSZZ SOLIDARNOSC NE PEUT ETRE NIE".

"Je suis toujours prêt à affronter tout ennemi de Solidarnosc", cette affirmation du Président du Syndicat s'est concrétisée ce 30 novembre lors d'un débat télévisé en direct avec Alfred Miodowicz, président des néo-syndicats gouvernementaux. La participation de Lech Walesa à ce face-à-face risqué car les autorités contrôlant totalement la presse pourraient utiliser ce débat à des fins de propagande et le dénaturer, reflète sa détermination à profiter de toute opportunité afin de lutter pour le droit des travailleurs polonais à leur syndicat indépendant, NSZZ Solidarnosc. Lech Walesa est sorti grand vainqueur de ce duel de 40 minutes, ses arguments revendiquant les libertés syndicales, la justice et le dialogue n'ont pas trouvé de réponse chez son interlocuteur.

### DEMOCRATIE CONTRE IDEOLOGIE

Ce débat, opposant le véritable représentant de la société polonaise à un défenseur de l'appareil du parti, a mis en évidence la division profonde entre gouvernants et gouvernés. Le président des néo-syndicats officiels a énoncé des slogans creux sur la nécessité de l'unité de la classe ouvrière sous la tutelle de la direction du parti. Selon lui, le pluralisme syndical conduit à la désunion et aux conflits et aussi, a-t-il appelé NSZZ Solidarnosc à tout simplement rejoindre et se fondre dans la structure syndicale officielle. Insinuant une menace voilée, A. Miodowicz a déclaré que le gouvernement du 1er Ministre Rakowski engageait un programme de mesures économiques qui affecteront le bien-être de nombreux ouvriers. "Rejoignez-nous et ensemble, sous ma direction, nous défendrons les intérêts des ouvriers", tel fut sa seule offre qui consiste donc à demander illusoirement l'abdication de NSZZ Solidarnosc; car il a répété un ancien slogan "un seul syndicat par entreprise, puisqu'il n'y a qu'un seul directeur et une seule cellule du parti", exprimant ainsi sa volonté obstinée de préserver le monopole tant politique, qu'économique et social, du parti.

Lech Walesa a répondu par un plaidoyer convaincant pour la démocratie et le pluralisme syndical, deux valeurs fondamentales auxquelles la société ne renoncera jamais. Il a indiqué que le pluralisme ne signifie nullement la désunion et les conflits mais simplement, le droit des travailleurs à construire le syndicat de

leur choix. Le Président de NSZZ Solidarnosc a répondu à son interlocuteur qu'il était vain d'énoncer de belles paroles sur l'unité des ouvriers quand la réalité est toute autre et connue de tous, ajoutant: "nous devons en terminer avec les méthodes du stalinisme qui persistent en Pologne". NSZZ Solidarnosc, a-t-il déclaré, a toujours souhaité coopérer avec tout syndicat, officiel ou autre, mais sur la base du libre choix et de la solidarité ouvrière et non par diktat idéologique. "Vous voulez, a-t-il ajouté, que j'entre à genoux dans votre syndicat. Je ne le ferai pas".

### LE SUCCES DE LECH WALESA

Par sa participation à ce débat, Lech Walesa, présenté par le pouvoir comme une simple "personne privée", a prouvé une nouvelle fois qu'il était bien davantage; il a montré la pleine mesure de ses qualités de représentant réel des travailleurs polonais. Ayant espéré par ce duel télévisé briser cette image de L. Walesa et élever la stature de A. Miodowicz, le pouvoir persiste dans sa naïve conviction que la force du Syndicat réside uniquement dans la personnalité et le symbole de son leader. Au contraire, la puissance de NSZZ Solidarnosc résulte de l'engagement conjoint de ses militants et de son Président, dont l'autorité déjà confirmée quand les autorités se virent contraintes de l'inviter à négocier lors des récentes grèves, est à présent amplifiée encore par son intervention télévisée où il a prouvé qu'il bénéficie de la pleine confiance et fidélité des millions de travailleurs polonais qu'il représente.

4° P. 12007

## LE SYNDICAT PROTESTE CONTRE LA BRUTALITE POLICIERE

La Commission d'Intervention et de Légalité de NSZZ "Solidarnosc" a diffusé un appel sur la multiplication des interventions brutales de la police:

Les déclarations de bonnes intentions des autorités sur l'entente sociale ainsi que les attentes de la société au sujet de la normalisation occultent complètement le danger émanant des récentes actions policières toujours plus violentes. Du 13 août au 7 novembre, 49 personnes ont été victimes de mauvais traitements. Cela concerne surtout des jeunes: sur 49 étudiants interpellés, 18 ont été battus; sur 40 lycéens, 14. Il faut souligner que ces brutalités n'ont rien à voir avec les activités de la police désignée pour maintenir l'ordre durant les manifestations ou événements publics, mais constituent des actes de cruauté délibérée contre les détenus. Des actes tels que humiliations, coups au visage, coups de matraques, coups plus raffinés sur les plantes de pieds, les reins ou les organes génitaux, ont lieu dans des véhicules de la police et dans les locaux du ministère de l'intérieur. Dans de nombreux cas, les auteurs en sont des membres ivres des unités anti-émeutes. Comme dans les cas des jeunes de 19 ans, Andrzej Gusztyla et Robert Krzywulicz de Gdansk, dans bien d'autres cas encore, ces traitements ont nécessité une longue hospitalisation. Quatre victimes sont toujours hospitalisées. Les célébrations de l'Indépendance du 11 novembre ont fait de nouvelles victimes. A Katowice, 63 personnes ont été blessées. A Poznan, 9 personnes ont été battues et le conseiller municipal de la ville, Michal Downarowicz, alors qu'il essayait d'empêcher les heurts, fut lui-même victime d'une particulière brutalité: il fut battu pendant plus d'une heure dans un véhicule de la police. Il souffre de commotion, de fractures du nez et de la mâchoire. C'est là un rapport encore incomplet de la période récente. Faudra-t-il des morts pour alarmer les autorités et la société sur ce danger? Nous en appelons à l'Eglise, à la Diète, au Conseil Consultatif, au Porte-Parole des Droits Civiques, à la société toute entière, afin d'exercer toute la pression possible pour mettre fin à cette vague de brutalité policière. La vie de jeunes gens peut dépendre de vous.

Varsovie, le 11 novembre 1988, Zbigniew Romaszewski.

### LES COMITES SYNDICAUX S'ETENDENT

REGION PODBESKIDZIE (sud du pays). Les ouvriers de l'usine mécanique d'Andrychow ont élu un Comité Fondateur de 31 personnes qui a immédiatement engagé son activité ouverte et introduit une demande d'enregistrement devant le tribunal régional. "Les ouvriers sont dans une écrasante majorité en faveur de NSZZ "Solidarnosc", indique Stanislaw Sordyl, un militant syndical de l'usine, même certains membres des néo-syndicats nous rejoignent. Pourquoi introduisons-nous une demande d'enregistrement? Pour nous, militants, il est clair que nous devons agir quelle que soit la position des autorités, mais de nombreux ouvriers ont besoin d'un minimum de sécurité. Ils ont besoin de sentir, et je crois que c'est le cas, que nous avons des droits légaux d'agir. En signant leur affiliation au Syndicat, ils n'ont pas de "grande politique" à l'esprit; ils ressentent un manque. Ils ont espoir et confiance en NSZZ "Solidarnosc".

Le Comité d'Organisation de la Compagnie Ferroviaire de Czechowice a adressé la lettre suivante à Lech Walesa: "Nous déclarons la réactivation, non la création, puisque notre organisation n'a jamais cessé d'exister, de l'activité ouverte de notre Syndicat". Le Comité appelle à construire une solide structure organisationnelle, conduite par une direction collective et préparant des élections

aux organes statutaires. "Nous soutenons le pluralisme syndical dans notre entreprise et nous envisageons la possibilité de coopérer avec d'autres syndicats, sur base du partenariat".

Un Comité d'Organisation a été constitué à l'institut de recherche "Befamatex" de Bielsko-Biala qui a aussitôt engagé son activité au grand jour. De même qu'à l'usine "Welux" où 72 ouvriers ont formé un Comité d'Organisation. Répondant à la décision de la direction interdisant l'activité syndicale, le Comité d'Organisation indique que "cette décision est en contradiction avec les normes légales tant polonaises qu'internationales. L'action syndicale n'est pas du ressort de la direction. Les principes de notre activité sont garantis par la Constitution, par les articles 87 et 98 de la Convention Internationale sur les Droits Civils et Politiques, par les Accords de Gdansk de 1980 et par les Conventions de l'OIT".

REGION DE LODZ. Le Comité Inter-entreprises d'Organisation rassemble les représentants de 12 entreprises.

GDANSK. Le Comité Inter-entreprise d'Organisation (MKO) présidé par Jacek Merkel, rassemble les comités organisateurs de 20 grands chantiers navals et usines. 15 ont déjà introduit une demande d'enregistrement devant le tribunal, les autres vont suivre. Le MKO regroupe environ 7.000 membres déclarés de NSZZ "Solidarnosc". Le MKO s'est réuni le 21 novembre et a

B.D.I.

N° 123

discuté de la grève avortée aux chantiers "Wisla" et de réparation. Le problème résidait dans ce que cette action de grève n'avait ni été discutée ni préparée dans un large forum syndical mais simplement lancée par des militants sans expérience. Les syndicalistes du chantier de répara-

tion ont critiqué leur comité local et voté le remplacement de son président. Le MKO a également reçu le rapport de Lech Walesa sur ses contacts avec les autorités et sur le débat télévisé prévu avec le président des néo-syndicats officiels, A. Miodowicz.

**LES MINEURS SE PREPARENT** pour leur "petite" table-ronde.

Malgré les incertitudes, à présent de plus en plus confirmées, sur la tenue des négociations de la table ronde, les militants de NSZZ "Solidarnosc" des mines de Silésie discutent des questions les plus importantes nécessitant solution. Lors d'une réunion, le 24 octobre, les délégués mineurs ont établi une liste de revendications pour la table-ronde sur les questions minières et sur l'environnement.

1. Fin des répressions. Tous ceux subissant des sanctions pénales ou administratives doivent être libérés et réinsérés.

2. Rationalisation des structures organisationnelles. Un pas indispensable vers le rétablissement de la rentabilité de la production houillère est la restauration de l'autonomie légale des mines, en les rendant autonomes, autogérées, autofinancées. A cette fin, toutes les superstructures bureaucratiques qui actuellement musellent les mines, doivent être abolies. Toutes les initiatives coopératives doivent être décidées de manière autonome par chaque mine, sur base de considérations économiques.

3. Temps de travail et salaires. Le temps de travail hebdomadaire ne devrait pas dépasser 42 heures du lundi au vendredi. Le travail du week-end devrait être graduellement mais promptement abandonné. Le personnel de sécurité et de maintenance peut travailler le week-end mais dans la limite des 42h/semaine. Les salaires des mineurs devraient être au moins le double du salaire national moyen dans l'industrie.

4. Conventions collectives. Dans un délai bref, nous voulons négocier de nouvelles

conventions collectives entre les employeurs et les représentants syndicaux. Ces conventions devront inclure l'indexation des salaires.

5. La Charte des mineurs (ancienne convention catégorielle propre aux mineurs; élargie pendant la période légale de NSZZ "Solidarnosc" à des avantages nouveaux, dont l'application est bloquée depuis l'état de guerre). Tous les avantages stipulés dans la Charte doivent être restaurés, calculés en proportion du taux d'inflation.

6. Equipes de sécurité. Leurs activités devront être contrôlées par les syndicats, en coopération avec les services d'état de sécurité du travail.

7. Accidents et maladies professionnelles. Leur pleine compensation devrait être assurée, conformément au Code Civil. Le registre des maladies professionnelles devrait inclure des troubles de santé, tels que les déformations de la colonne vertébrale. Les mineurs devraient avoir le libre choix de leur service de santé.

8. Pensions et retraites. Les travailleurs de surface exposés à des conditions sanitaires particulièrement dangereuses devront avoir droit à la retraite à 55 ans. Les pensions devront être indexées.

9. Protection de l'environnement. Considérant l'état dramatique de l'environnement en Silésie, les autorités devraient prendre des mesures massives, alors que la société devrait avoir les moyens de surveiller la pollution de l'environnement et de superviser les actions officielles dans ce domaine.

10. NSZZ "Solidarnosc". La condition indispensable de la réalisation de ces revendications est le rétablissement de NSZZ "Solidarnosc" et la reconnaissance du pluralisme syndical.

**DANS UNE MOTION D'URGENCE** sur la Pologne, le Comité confédéral de la Confédération Mondiale du Travail (CMT), (dont NSZZ "Solidarnosc" est membre en même temps qu'à la CISL), réuni à Lomé (Togo) du 8 au 12 novembre:

- exprime son plein appui aux actions actuellement entreprises par NSZZ "Solidarnosc" pour la défense des droits fondamentaux des travailleurs polonais;

- condamne de façon catégorique les répressions exercées sur des centaines de

militants du syndicat indépendant, pour leur engagement dans les récentes grèves ou pour leur contribution à la création des comités d'organisation du syndicat NSZZ "Solidarnosc" dans les entreprises; - refuse la fermeture des chantiers navals à Gdansk, qui n'est pas une mesure économique, mais une provocation au même titre que les répressions, afin d'amener les travailleurs à une confrontation avec les forces gouvernementales.

La CMT qui représente des forces syndi-

cales de l'ensemble des continents, exige la levée immédiate des mesures qui ont été prises depuis les grèves de l'été et qui empêchent le début du dialogue entre NSZZ "Solidarnosc" et le gouvernement; elle exige ensuite l'organisation, dans les délais les plus brefs, d'une table ronde avec la participation de NSZZ "Solidarnosc", pour aboutir à une solution sur les questions essentielles concernant l'avenir de la Pologne, parmi lesquelles: - le retour au pluralisme syndical; - la réforme globale; - les initiatives tendant à favoriser la démocratisation dans les différents secteurs d'activité.

Le texte de cette motion a été adressé par la CMT au général Jaruzelski.

**LORS DE SA VISITE** de deux jours, début novembre, en Pologne, le 1er Ministre britannique, Mme Margaret Thatcher a appelé les autorités à engager un dialogue avec la société, en déclarant lors d'une rencontre avec le général Jaruzelski: "... il est vital qu'il y ait un dialogue réel entre les représentants de toutes les parties de la société, y compris NSZZ "Solidarnosc". Pour que des réformes réussissent, il faut que la population soit impliquée dans les décisions sur son avenir". Elle a souligné qu'un accord social est la condition d'une aide financière occidentale, si nécessaire pour libérer la Pologne du fardeau de sa dette. Mme Thatcher s'est recueillie sur la tombe du père Popieluszko à Varsovie; à Gdansk, elle a rencontré Lech Walesa et déposé une gerbe au monument des ouvriers tués en décembre 1970.

Les Polonais qui, dans le contexte historique, ressentent leur passage dans la sphère d'influence soviétique comme un abandon par les pays occidentaux, scellé par le traité de Yalta, ont perçu dans la visite du 1er Ministre britannique un rejet, même uniquement symbolique, du statu-quo de la division de l'Europe. Lech Walesa a indiqué que l'intérêt des Polonais allait surtout à la politique étrangère de Mme Thatcher et que leur accueil ne constituait pas un jugement sur les affaires intérieures britanniques.

**SOLIDARITE INTERNATIONALE EN FAVEUR DE NSZZ "Solidarnosc".** Après la décision de fermeture des Chantiers de Gdansk, des syndicalistes et militants démocratiques de nombreux pays ont exprimé leur condamnation de cette mesure et leur soutien à Lech Walesa et à NSZZ "Solidarnosc". Au nom des militants polonais, nous transmettons ici les remerciements de NSZZ "Solidarnosc" pour ce soutien.

#### **SUR LA LIQUIDATION DES CHANTIERS NAVALS "LENINE"**

Depuis l'annonce de cette décision, les informations se multiplient pour confirmer son caractère politique provocateur, destiné avant tout à frapper le berceau, le foyer et le symbole même de NSZZ "Solidarnosc".

En plus des indications du News précédent, on peut ajouter sur les aspects économiques de cette décision qu'elle est en contradiction avec le principe d'autonomie des entreprises, puisque la décision est prise centralement. Pour être cohérent avec ce principe, le gouvernement aurait dû seulement décider de suspendre ses dotations aux Chantiers.

Le carnet de commandes des Chantiers est plein jusqu'à juillet 1993 (42 navires); leur non-livraison nécessitera le paiement de lourds dédommagements aux

commanditaires. Le transfert de la construction de ces navires à d'autres chantiers (comme l'annonce le gouvernement) est impossible, leur carnet étant également plein. De plus, selon le projet gouvernemental de restructuration des Chantiers, les commandes des Chantiers "Lénine" seront reprises par les Chantiers "Commune de Paris" de Gdynia qui sont encore bien plus déficitaires (11,8 milliards de zlotys de dotations d'Etat à "Commune de Paris" en 1987; 5,6 milliards à "Lénine"). A ce surplus de commandes qui contredit toute justification économique à la fermeture des Chantiers, s'ajoutent également la récente amélioration du climat mondial autour de l'industrie de construction navale et aussi, le fait que pour les années 1986-90, la moitié des navires commandés par les armateurs polonais (en fait l'Etat) sont construits à l'étranger: en Argentine, au Danemark et en Suède.

La construction navale polonaise est très concurrentielle du fait du faible prix de la main d'oeuvre. Celle-ci représente au Japon 35% des coûts du navire, en Pologne 10% environ. De plus, dans ces 10%, les salaires réels représentent une part infime (de 2 à 2,8%); le reste étant des taxes et cotisations à l'Etat (3,9 à 5,1%). Comparés à d'autres pays, les salaires polonais sont bas: au Japon 7,2 USD/heure; en Espagne 3,7 USD/h; en Corée 1 USD/h; en Pologne 0,8 USD/h.

Les Chantiers pourraient être rentables; certaines conditions devraient pour cela être remplies. 1) Les Chantiers doivent se limiter à des commandes en dollars et donc, abandonner les commandes imposées soviétiques. 2) Des taux de change justes doivent être pris en considération (entre 1982 et 88, la valeur officielle du dollar par rapport au zloty a plus que quintuplé; le rouble quant à lui a seulement triplé; son taux officiel est de 205 zlotys, mais arbitrairement dans ses ventes maritimes à l'URSS, la Pologne doit le calculer à 61 zlotys le rouble). En conséquence, un navire valant, p.ex., 10 millions de dollars, rapporte aux Chantiers 4,6 milliards de zlotys s'il est exporté à l'Ouest, et 1,28 milliard de zlotys s'il est vendu à l'Est; puisque de toute façon, les Chantiers n'ont pas la gestion des devises étrangères qui tombent directement dans la caisse de l'Etat, l'entreprise opérant toute sa comptabilité en zlotys, à un taux usuraire. 3) Les marges et provisions (1,5 à 3,22% du prix du navire, l'équivalent du coût de la main d'oeuvre!) de la Centrale gouvernementale du Commerce Extérieur doivent être réduites.

La liquidation des Chantiers est donc difficilement justifiable économiquement; leur rentabilité est réellement possible d'autant plus qu'en 1987, le montant des transferts des Chantiers au budget de l'Etat était égal aux subsides et dotations reçues; alors que durant les 3 premiers trimestres de 88, le profit des Chantiers s'élève à au moins 2 milliards de zlotys, dont 32 millions de dollars.

**LE CONGRES DES POLONAIS D'AMERIQUE (PAC),** à son Congrès National des 11-12 novembre à Chicago, a élu un nouveau Président, Edward Moskal. Le PAC a adopté une résolution sur la Pologne critiquant la politique de confrontation des autorités et réitérant son soutien à NSZZ "Solidarnosc": "... Aucune réforme politique ou économique n'est possible quand le gouvernement est en état de guerre avec la société. (...) Le PAC exprime sa confiance et son admiration à Lech Walesa et son équipe".